

SITE RAPPEL.CONSO.GOUV.FR : LES INFORMATIONS SUR LES FUITES DE CARBURANT SUR CERTAINES VOITURES.

Categories: [Actualités ADC FRANCE](#), [Les conseils](#), [Véhicules](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Enquête](#), [Scandale](#)



voitures : Fuites de carburant - les informations de l'ADC France

Le site gouvernemental rappel.conso.gouv.fr n'est pas le plus connu mais il contient de nombreuses informations sur des produits rappelés dont certains sont dangereux.

Vous trouverez le lien ci-après qui va vous permettre de découvrir les produits concernés -
<https://rappel.conso.gouv.fr/>

Parmi ceux-ci figurent les rappels concernant les airbags Takata mais pas que...

Pour rappel, nous avons mis en ligne un article sur les décisions gouvernementales concernant ces airbags :

<https://adcfrance.fr/vehicules/airbag-takata-la-situation-au-30-07-2025/>

Les fuites de carburant

Ce n'est hélas pas le seul problème qui affecte nos voitures. Le site donne des informations

importantes sur une potentielle fuite de carburant pouvant avoir des conséquences graves allant jusqu'à l'incendie de la voiture. Cela concerne un grand nombre de voitures.

Nous publions ci-dessous les fiches du site qui va permettre de vérifier si vous êtes concernés. Vous trouverez in fine de cet article nos conseils.

Lancia Epsilon : <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29265/Rapex>

Astra L, Corsa, Frontera, Grandland X, Grandland V2, Mokka Voiture particulière :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29388/Rapex>

Peugeot 208 V2, 308 V3, 408, 2008 V2, 3008 V2, 3008 V3, 5008 V2, 5008 V3 Voiture particulière :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29390/Rapex>

Citroen C3 Aircross V3, C3 V5, C4 V3, C4X, C5 Aircross, C5 Aircross V2, C5X, Basalt Voiture

particulière : <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29392/Rapex>

DS : DS3 Crossback, DS4 V2 Voiture particulière :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29393/Rapex>

JEEP : Avenger Voiture particulière : <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29394/Rapex>

Fiat : 600, Grande Panda Voiture particulière :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29395/Rapex>

Alfa Roméo : Junior Voiture particulière : <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29396/Rapex>

Le problème est le suivant : **Le véhicule peut présenter une fuite de carburant dans le tuyau à haute pression, entre la pompe à haute pression et le rail, en raison de l'absence d'écrou. Cela peut provoquer un incendie dans le véhicule.**

Les autres problèmes :

Vous connaissiez les soucis provoqués par les airbags Takata. Vous venez de découvrir les problèmes de fuites de carburant. Ce ne sont pas les seuls... Nous publions d'autres rappels concernant les voitures.

Peugeot 308 : <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29267/Rapex> - Les ancrages de ceinture de sécurité du siège arrière peuvent ne pas résister suffisamment à l'impact de la force.

Proace Max and Proace Max BEV Fourgonnette / Véhicule utilitaire léger :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29384/Rapex>

Lorsque le conducteur désactive et réactive le frein d'urgence automatique (AEB) au cours du même cycle de conduite, il reste désactivé sans qu'un voyant d'avertissement n'indique la désactivation. Cela peut augmenter le risque d'accident.

Pour ces voitures un deuxième problème a été identifié :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29385/Rapex>

Les véhicules peuvent avoir une corrosion excessive sur le boulon du bras de suspension avant, en raison de la conception en combinaison avec des facteurs environnementaux. En conséquence, le boulon peut tomber en panne, ce qui peut affecter la contrôlabilité du véhicule et augmenter le risque d'accident.

Mercedes : E-class, GLC-class Voiture particulière :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29250/Rapex>

Des boulons de raccordement au sol spécifiques de 12V et 48V peuvent avoir été fixés avec un couple incorrect, ce qui peut conduire à ce que les faisceaux de câblage ne soient pas correctement fixés. En conséquence, la résistance électrique aux points de connexion pourrait augmenter. La température peut donc augmenter dans cette zone, entraînant un incendie.

Mercedes : GLA-Class Voiture particulière :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29359/Rapex>

Les rivets des sièges arrière réglables longitudinalement ne peuvent pas être installés sur les rails réglables. Cela pourrait déplacer la position du siège au-delà de son point d'extrémité défini lorsqu'il est réglé manuellement. En cas d'accident ou de forte décélération, le siège arrière pourrait sortir de sa position définie, entraînant un risque accru de blessure pour les occupants.

Ford : Transit Custom Fourgonnette / Véhicule utilitaire léger :

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29382/Rapex>

Un faisceau de câblage entre en contact avec les lignes de frein. Cela peut conduire à l'usure, à la corrosion et à une fuite dans les lignes de freinage et à une réduction des performances de freinage, ce qui peut entraîner un risque accru d'accidents.

Hyundai : Tucson Voiture particulière : <https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/29244/Rapex>

Une spécification de filetage incorrecte sur les extrémités de tige de voie peut entraîner une perte de capacité de direction. Si la fuite se produit, il y a un risque accru d'accidents, causant des blessures aux personnes.

Vous trouverez l'ensemble des rappels concernant les voitures avec le fichier sous libre office ci-dessous du 1er janvier 2025 au 22 aout 2025 :

<Rappel-conso-voitures-01.01.2025-au-22.08.2025-1.ods>

Nos conseils

Nous n'avons pas répertorié l'ensemble des problèmes. Les informations que vous avez

découvertes correspondent aux alertes mises en ligne du 1er janvier au 22 aout.

La gestion de ces problèmes devrait être la suivante :

- La marque devrait vous envoyer un courrier pour informer de la situation et vous demander de ramener la voiture. Bien évidemment, la réparation est gratuite.
- Si vous n'avez pas reçu ce courrier, nous vous conseillons de prendre contact avec la concession pour faire examiner la situation. En cas de refus ou de non réponse, nous vous conseillons de faire un courrier recommandé avec AR pour demander des explications.

Si celui-ci ne génère aucune réaction dans un délai de 3 semaines, contactez nous.

Vous pouvez nous joindre à l'adresse mail suivante contact@adcfrance.fr

Nous interviendrons auprès de la concession.

